




LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 24 septembre. — On écrit de Lisbonne, le 13 septembre :

« Les militaires français ont déposé hier soir leurs armes. A une heure et demie, les barraques où ils étaient casernés furent entourés subitement par un corps considérable d'infanterie et de cavalerie, avec huit pièces d'artillerie. Un officier les somma de déposer les armes, en les menaçant de les tailler en pièces. Ils se soumirent ; mais sous la condition expresse qu'on leur payerait immédiatement l'arriéré de leur solde et qu'on les enverrait en France aux frais du gouvernement. Ils ont été tous embarqués ce matin à bord de différents vaisseaux.

« L'ambassadeur espagnol en cette ville est en négociation avec les propriétaires des bateaux à vapeur le *Royal-Tar* et la *City of Edimbourg* afin de faire croiser ces vaisseaux dans la baie de Biscaye pour intercepter les envois de provisions aux carlistes, venant de l'Angleterre. Le général Bacon a, dit-on, fait des offres pour le recrutement d'un corps de 800 lanciers étrangers pour le gouvernement espagnol.

« La chambre des députés a rejeté, dans sa séance du 2, la proposition ministérielle de traduire le colonel Pizarro devant la barre de la chambre pour avoir injurié don Pedro. Le public prenait beaucoup d'intérêt à l'affaire du colonel, et quand l'orateur ministériel Magalhães prononça une sévère philippique contre Pizarro, il fut hué par les tribunes.

« Dans une des dernières séances de la chambre des députés, M. Ferreira de Castro a présenté un projet de loi tendant à déclarer les individus qui ont signé l'acte rebelle dit du *tiers état*, appelé don Miguel au trône, et qui ont obtenu de celui-ci des titres, décorations, ou emplois, déchus de tout droit à ces faveurs. Ce projet porté en outre que ceux qui, pour des services éminents rendus à la cause publique, sont maintenant dans leurs fonctions, ne peuvent compter leur ancienneté que depuis le jour de la promulgation du présent projet de loi.

« Les nouvelles ne sont pas d'accord sur la santé de don Pedro; on en désespère généralement. »

FRANCE.Paris, le 26 septembre. — On lit dans le *Journal de Paris* :

« Une dépêche de Bayonne du 24 annonce que par un décret du 17 la reine a déclaré le blocus de la côte de Biscaye.

« Don Carlos est à Enguy, Rodil marche sur ce point. »

« La séance du 17 de la chambre des procureurs, reçue le 25 à Paris, s'est inutilement prolongée par une discussion presque personnelle entre le ministre et le marquis de Montevirgen. M. de Toreno, en répondant à l'un des défenseurs du projet de la majorité de la commission, a de nouveau saisi l'occasion de parler des réclamations du gouvernement français et a appris à l'assemblée que le cabinet de Londres, sans enfreindre la loi qu'il s'est imposée de ne pas intervenir directement dans les affaires où il n'aurait pas un intérêt spécial, avait fortement recommandé à son représentant à Madrid d'appuyer individuellement au nom de la Grande-Bretagne toutes les démarches M. de Rayneval. Il est probable que la discussion se prolonge encore pendant quelques séances, surtout si des incidents pareils à ceux qui ont eu lieu dans cette dernière séance se renouvellent.

« Le roi a dû signer hier le contrat de mariage de M. de Rigny avec Mme. veuve Honnorez. Aujourd'hui, on lit dans le *Moniteur* : « M. le ministre des affaires étrangères ayant obtenu du roi un congé de quelques jours pour affaires personnelles, est parti pour la Belgique. »

« M. le comte Molé n'a pas accepté les fonctions de 4^e vice-président de la chambre des pairs, qui lui ont été conférées par l'ordonnance royale du 20 septembre. Ce refus a été fait purement et simplement, sans indication de motif.

« Des lettres de Madrid affirment qu'il a été décidé en conseil des ministres, que le commandement de l'armée du Nord serait enlevé à Rodil et offert à Mina.

« On lit dans un journal :

« M. Sébastiani est enfin parti pour Naples, mais pour revenir à Paris prochainement. Quelqu'un qui lui demandait quelles étaient au juste les causes de sa mission, a obtenu de lui la réponse suivante, débitée avec ce flegme que vous connaissez au comte Horace : Mon voyage a trois causes : 1^o ma santé ; 2^o le mariage du prince royal de Naples avec une princesse française ; 3^o la reconnaissance de la reine d'Espagne par la cour de Naples, et je compte revenir à Paris aussitôt que ma santé sera rétablie. »

« L'hydropisie de M. Dupuytren prend un caractère plus grave. Il ne sort plus ; sa dernière visite a été pour M. de Rostchild qui, il y a dix ans, lui a payé 100,000 fr. le rétablissement d'une jambe cassée. M. Dupuytren donne encore des consultations chez lui ; il parle avec grand sang-froid de sa santé et se donne tout au plus trois mois à vivre. Il laissera cinq à six millions à sa fille, M^{me} de Beaumont, dont le mari est pair de France.

Le 27 septembre. — On a reçu aujourd'hui des nouvelles de Madrid, en date du 20. La discussion sur la dette étrangère n'était pas encore terminée. Il n'était pas même certain qu'elle dût l'être le lendemain.

Dans la séance du 18, M. Martinez de la Rosa a prononcé un discours très-remarquable, où il a combattu avec beaucoup d'énergie l'idée de rejeter les emprunts royaux, et surtout celle de mettre en question la dette de l'Espagne envers le gouvernement français. Il a fortement insisté sur l'absurdité de vouloir considérer comme nuls les actes d'un pouvoir qui a duré depuis 1823 jusqu'à 1833. Il a établi, de plus, que le régime actuellement en vigueur en Espagne ne se rattachait en aucune façon à celui de 1820.

« Bien qu'on ne pût encore prévoir avec quelque certitude le résultat de la discussion, le système de la minorité de la commission semblait prendre faveur dans la chambre, et le ministre se montrait disposé à l'appuyer. Cependant, on remarquait que plusieurs députés, qui exprimaient l'intention de voter en faveur des autres emprunts royaux, se prononçaient contre la reconnaissance de l'emprunt Guebhard. »

M. le maréchal Gérard vient d'arrêter qu'à l'avenir tout sous-officier, caporal ou brigadier, condamné judiciairement, doit descendre au rang de simple soldat, et que le conseil d'administration du corps doit lui faire l'application de cette mesure le jour même qu'il est informé officiellement de la condamnation.

Il n'est pas à supposer, dit le ministre, qu'un militaire qui subit une peine judiciaire puisse conserver un grade qu'il aurait perdu, si le délit qu'il a commis eût été moins grave, et l'eût seulement rendu passible du conseil de discipline de son corps. Le

jugement qui le frappe le déclare implicitement indigné de l'emploi qu'il occupait, puisqu'il lui en lève la considération dont tout militaire gradé doit être entouré. C'est en raison de ce principe que l'ordonnance du 3 juin 1833 porte que les militaires condamnés correctionnellement seront, après l'expiration ou le pardon de leur peine, incorporés comme simples soldats dans les bataillons d'infanterie légère d'Afrique.

« M. Laurent Humblot, candidat ministériel, a été élu député par le collège de Villefranche (Rhône.)

M. Buon, candidat de l'opposition, a été élu député, au troisième tour de scrutin, par le collège de Beaumont (Sarthe.)

Au collège de Rochefort (Charente-Inférieure), M. Audry de Puyraveau, candidat républicain, a été élu député au second tour de scrutin.

Le *Constitutionnel* a publié ces jours derniers une correspondance particulière qui contient des détails d'intérieur fort piquants sur la cour de Prusse :

« L'existence de deux opinions dans notre cour, explique seule aussi comment et pourquoi on voit si souvent des agents prussiens à l'étranger, protéger une cause que la modération du roi désapprouve. Les personnes un peu au courant des affaires de notre cour, savent que le roi non seulement a désapprouvé l'entreprise de don Carlos, mais qu'il était sur le point de reconnaître le gouvernement de Christine. Les observations de Saint-Petersbourg, et les discours du prince royal, qui disait que toute la nation espagnole appartenait à don Carlos, arrachèrent plus tard au vieux roi la promesse d'attendre les événements pour se prononcer. Le parti du prince royal fit parvenir des promesses à don Carlos ; mais jamais la moindre déclaration en sa faveur ni promesse ne partit du cabinet du roi ; le consul Bardewisch agissait sous l'influence du parti impatient, et les jeunes diplomates à l'étranger, de même. Le prince royal a donné beaucoup de consolations à la famille du roi Charles à Prague, mais le roi n'a pas dévié un instant de la loyauté et de la franchise la plus absolue, depuis qu'il a reconnu le gouvernement du roi Louis Philippe.

« Quand Mme. d'Angoulême voulut, lors de sa dernière visite à Teplitz en Bohême, commencer un discours politique et sonder les dispositions du roi, celui-ci en présence de Mme. la princesse de Leignitz, rompit tout court à ce sujet, et s'exprima d'une manière qui a dû cruellement désabuser les espérances des partisans de Henri V, en interrompant souvent ses explications de son mot favori : *Dummes zueg! Dummes zueg!* (Bêtise! Bêtise!)

« Non-seulement la position de notre monarchie est devenue très-froide envers son beau-frère le roi Guillaume des Pays-Bas, mais la princesse Albert-Marianne, épouse du prince Albert de Prusse et fille du roi des Pays-Bas, a perdu considérablement de l'affection que lui portait notre roi, parce qu'elle a voulu, à différentes époques, se faire l'avocat trop empressé de la cause de sa famille, sentiment fort honorable dans une fille.

« Il est aussi positif que notre souverain ne se rendra pas à Brunn en Moravie, et il semble maintenant plus que probable que Brunn ne verra pas dans ses murs les deux empereurs, parce que celui de Russie n'a pas encore fixé l'époque de son arrivée.

« Au reste, il est faux que l'empereur Nicolas soit attaqué de la poitrine; c'est l'impératrice, au contraire, qui souffre déjà depuis long-temps de ce mal, occasionné par sa passion pour la danse.

« Il paraît certain qu'on a reçu ici des nouvelles sur la possibilité d'une intervention française. Je puis vous assurer que, bien que notre cabinet eût désiré voir se résoudre cette question espagnole sans intervention, aucun empêchement n'y viendra de Berlin. Ce ne serait donc pas un motif de rupture. L'empereur François doit penser de la même manière, et l'empereur Nicolas, quoique personnellement partisan de don Carlos, a trop de jugement pour ne pas sentir qu'il n'a dans cette affaire que des vœux à émettre.

« La misère est grande dans plusieurs provinces russes, et la question orientale occupe le cabinet de Saint-Petersbourg beaucoup plus que celle de la péninsule ibérique, de même que les intérêts ne se rattachent nullement à ce qui se passe à l'extrémité de l'Europe et doivent se fixer sur un terrain qui vst le nôtre et qui nous offre des avantages plus réels. Je peux parler de l'Allemagne; peu nous importe la lutte de la péninsule, qui d'ailleurs a besoin elle-même de repos et dont les divisions intestines sont, certes, plus dangereuses pour elle-même que les déclarations ultra libérales qui ont leur le repos de l'Europe. »

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 28 SEPTEMBRE.

ANNIVERSAIRE DE SEPTEMBRE.

Quatrième Journée.

Le spectacle gratis avait attiré une foule telle qu'on n'en a jamais vu en pareille circonstance. A la fin du spectacle, on a chanté la *Brabançonne* dont les refrains ont été répétés en chœur dans toute la salle.

Après le spectacle tous les artistes de l'opéra du grand théâtre ont été hier à la sortie du spectacle, place des Martyrs, où ils ont chanté la *Brabançonne*, avec accompagnement de l'orchestre, au milieu d'une foule immense. Là, comme au théâtre, des milliers de voix ont répété le refrain de cet air national, et le vers devenu célèbre :

Avec Nassau plus d'indigne traité.

Voici quelques détails sur le concert donné aux Augustins, ils sont extraits du *Moniteur* :

Avant-hier, le concert de l'association belge avait attiré aux Augustins l'élite de la société de Bruxelles et beaucoup d'étrangers; les dames étaient ornées des toilettes les plus élégantes.

L'église, décorée de drapeaux aux couleurs nationales et de guirlandes de feuilles de chêne qui entouraient les colonnes en longues spirales et remontaient jusqu'à la voûte, et éclairée par des milliers de bougies, offrait un coup-d'œil magnifique. Les daises étaient recouvertes d'un immense parquet. Au milieu du chœur s'élevait un amphithéâtre destiné à recevoir l'orchestre. Le jubé, transformé en tribune royale, était orné de longues draperies rouges et de drapeaux.

LL. MM., suivies des grands officiers et des dames de leur maison, de plusieurs membres du corps diplomatique, ont été reçues à la porte de l'église par M. le ministre de l'intérieur. M. le bourgmestre de Bruxelles et la commission directrice.

L'entrée de LL. MM. a été saluée par des acclamations unanimes et prolongées. L'orchestre a exécuté la *Brabançonne*, qui a été couverte d'applaudissements.

Le concert a immédiatement commencé par l'ouverture d'*Anacréon* de Chérubini.

Le *Drapeau belge*, cantate de M. Busschop, qui a obtenu le premier prix au concours musical, a été exécutée ensuite. Les *solo* ont été chantés par MM. de Liège. Des bravos nombreux ont accueilli cette œuvre.

Pendant le repos, M. le ministre de l'intérieur et la commission directrice ont présenté M. Busschop à LL. MM. Le roi s'est entretenu long-temps avec ce jeune compositeur et lui a remis la médaille du concours.

L'ouverture héroïque (Bruxelles en 1830-1831), composée par M. Daussoigne-Méhul, directeur du conservatoire de Liège, a obtenu un brillant succès. M. Daussoigne tenait le bâton de mesure pendant l'exécution de ce morceau.

Le concert était fini à 10 heures et demie.

On comptait 530 exécutants, dont 280 chanteurs et 250 instrumentistes.

Les acclamations du public se sont fait entendre de nouveau lorsque LL. MM. se sont retirés.

Remercions encore M. Daussoigne-Méhul et les artistes et amateurs de Bruxelles, Liège, Anvers, Gand, Courtray, Huy, Namur, Verviers, Malines, Alost, Nivelles, Leuze, Tournay et Ath, qui ont voulu contribuer de leur talent à l'embellissement de ce concert. (Moniteur.)

Cinquième Journée.

Hier, à midi, par un temps superbe, toutes les troupes qui devaient être passées en revue, étaient réunies dans la rue Royale et formaient une longue ligne partant de la Place Royale et se prolongeant au loin sur la nouvelle route dans le faubourg de Schaerbeek.

A midi, le roi, suivi de M. le gouverneur militaire de la place, de M. le général de Narp, des officiers de sa maison et d'un nombreux et brillant état-major, a passé les troupes en revue. S. M. est venue ensuite se placer devant le palais, et les troupes ont défilé devant elle dans l'ordre suivant :

Les élèves de l'école militaire, vêtus du nouvel uniforme; le 1^{er} régiment de chasseurs à pied; le 10^e régiment; un bataillon du 9^e; la 3^e batterie d'artillerie de campagne; la 1^{re} batterie d'artillerie à cheval; un escadron du 1^{er}, un du 2^e régiment de chasseurs à cheval; un du 1^{er} et un du 2^e lanciers; le régiment de guides; un escadron de gendarmes à cheval; deux escadrons de cuirassiers.

A peine le défilé était-il terminé, que le 10^e régiment étant revenu devant le palais, forma un grand carré au milieu duquel se trouvait le roi et son état-major; une députation des blessés de septembre portant le drapeau d'honneur décerné à la ville de Bruxelles, et quelques officiers et soldats des corps qui venaient d'être passés en revue, y sont entrés et ont reçu du roi les décorations de la croix de fer. Parmi les premiers on remarquait un jeune homme d'une quinzaine d'années assis dans une petite voiture suspendue, dont les deux jampes ont été enlevées par un boulet, et une femme. S. M. s'est entretenu long-temps avec eux.

Les décorations civiles ont été distribuées au nombre de 105 du 1^{er} classe et de 324 de 2^e classe. Celles pour l'armée ont été de 53 de 1^{er} classe et de 99 de 2^e classe.

Les cris de *vive le roi!* se sont fait entendre de toutes parts lorsque S. M. est entrée au palais. La reine, entourée de dames d'honneur, a assisté à la cérémonie; elle avait pris place au grand balcon.

Nos fêtes anniversaires se sont terminées hier par une des plus brillantes illuminations que nous ayons vues. Il n'y avait presque pas de maison dans toutes nos grandes rues qui ne fut resplendissante de lumières.

On a remarqué principalement l'illumination de l'hôtel de la Monnaie, celle du grand théâtre, de la société de l'hôtel d'Angleterre, des tours de St-Gudule; mais au-dessus de tout cela il faut placer l'illumination de la tour de l'hôtel de ville, qui présentait un aspect tout-à-fait magique.

La foule n'a pas cessé de circuler dans les rues depuis sept heures jusqu'à minuit.

Dans cette soirée les bals publics et particuliers ont été fort nombreux; on cite comme un des plus remarquables celui de l'hôtel d'Angleterre.

— En remettant hier au docteur Limange la croix de fer, le roi s'est informée de l'état dans lequel se trouvaient tous les blessés et les a recommandés aux soins du docteur.

— Le concours pour le prix de l'arquebuse a continué dans la journée d'avant-hier et n'a été terminé qu'hier. Le nombre des concurrents étant de 800 environ; on conçoit qu'il ait fallu tout ce temps pour en finir. Le premier prix a été remporté par MM. Vimont (Louis), à Bruxelles; le 2^e par Ransy (Thomas), à Liège; le 3^e par Jacquet (Jacques), à Fosses (Namur), le 4^e par Vandebanden (François), à Uccle; le 5^e par Arnold (Jos.), à Liège; le 6^e par Van Meer (J. B.), à Bruxelles; le 7^e par Couraets (J. B.), à Mons; le 8^e par Huper (Ferdinand), à Mons.

— Plusieurs communes aux environs de Bruxelles ont aussi célébré les fêtes de septembre par des jeux publics, et entr'autres celles de Molenbeek-St-Jean et Laeken; dans l'une et dans l'autre il y a eu des courses dans des sacs et autres exercices, pour lesquels des prix ont été décernés aux vainqueurs.

— Le 23 du courant, on a célébré, à Louvain, l'anniversaire des victoires remportées par les habitants de cette ville sur les généraux hollandais Cort-Heyligers et Tripp. Un service funèbre a été célébré à l'église de St-Pierre, auquel assistaient les autorités civiles et militaires. Le soir, la ville a été illuminée.

— Nous avons annoncé; d'après le *Lynx*, la mutilation de la statue de St-Jean-Népomucène, sur le pont qui avoisine le fond du boulevard de Laeken. Des renseignements plus exacts établissent que cette statue n'a pas souffert; à beaucoup près, tout le dommage dont parlait le *Lynx*. Il est vrai qu'on lui a arraché la croix qu'elle portait, et que cette opération a occasionné la mutilation d'un doigt de la main qui tenait cette croix. Quoiqu'il en soit, la police locale doit veiller sévèrement à ce que de

pareilles démonstrations ne se reproduisent plus; on nous assure que la croix de St-Jean-Népomucène n'est pas la seule qu'on ait abattue ou tenté d'abattre à Bruxelles, dans la même nuit. Ce sont là des excès indignes d'un peuple civilisé. (Courrier.)

— M. le général Evain est de retour à Bruxelles; il assistait hier à la distribution des croix de fer.

LIEGE, LE 29 SEPTEMBRE.

Les bourgmestre et échevins, venant de recevoir les *Croix de fer* destinées aux blessés de septembre de la ville de Liège, ils s'empressent d'informer le public qu'elles seront distribuées le 30 de ce mois, à la tombe de Ste-Walburge, à l'issue de la cérémonie funèbre qui y aura lieu suivant le programme du 22 septembre courant.

Liège, le 27 septembre 1834.

Le président du collège, Louis Jamme.

Par le collège, le secrétaire Demany.

La discussion financière continue à la chambre des procuradores. Les ministres s'efforcent de ramener les députés à des sentimens de modération et d'équité. Les journaux les mieux informés s'accordent à dire qu'il n'est pas encore possible de prévoir avec quelque certitude quelle sera l'issue de ces importants débats.

Cette discussion a été l'occasion de révélations affligeantes sur la situation militaire de l'Espagne. Le gouvernement, avec les forces existantes, ne pourra pas étouffer l'insurrection. Plusieurs officiers se sont laissés surprendre par les carlistes et ont été défaits. Un journal parle aujourd'hui du remplacement de Rodil par le général Mina; mais cette nouvelle demande confirmation.

Les nouvelles du Portugal sont plus satisfaisantes. Le gouvernement vient d'en finir par un coup de vigueur avec les mutins étrangers. (V. Londres.)

L'état de la santé de don Pedro continue à faire un sujet de polémique dans plusieurs journaux; les uns le représentent comme désespéré; les autres taxent ce rapport d'exagération. — Plusieurs journaux confirment la nouvelle du mariage du duc de Leuchtenbergh avec dona Maria.

Tous les journaux de Bruxelles s'accordent à dire que la symphonie historique de M. Daussoigne, exécutée au concert des Augustins, a obtenu le plus brillant succès. M. Cartigny s'étant refusé à laisser chanter Sirant, c'est M. Mathelot, de Liège, qui a bien voulu se charger de chanter le *solo* de la cantate de M. Busschop, et il s'est fort bien acquitté de sa tâche. Nous donnons plus haut quelques détails sur ce concert.

Nous donnons sous la rubrique de Bruxelles d'après le *Belge*, le résultat du tir à la carabine. Le premier prix a été obtenu par M. Vimont, de Bruxelles, et le second par M. Thomas Ransy, de Liège, et enfin le cinquième par M. Jh. Arnold, aussi de Liège.

Un arrêté royal du 24 septembre accordé à des bateliers de la Meuse, des secours à raison de la position malheureuse à laquelle ils sont réduits par suite de l'interruption de la navigation de ce fleuve.

Le gouvernement prussien a consenti à l'extradition du nommé Thonus, de Liège, arrêté aux environs de Dusseldorf. Cet individu, prévenu d'un double assassinat sur la personne de sa femme et celle de sa belle-sœur, est attendu dans la prison de cette ville.

On lit dans le *Constitutionnel des Flandres*

Un journal flamand de cette ville contient les détails d'un crime politique des plus horribles. Un batelier de Bruxelles nommé Joseph Goewaert, qui avait obtenu des autorités hollandaises la permission de faire un voyage en Hollande, a été inhumainement massacré par la populace de Dordrecht.

Tels furent les Hollandais du stadhouderat, ils se montrent aujourd'hui. Ce meurtre épouvantable ouvrira-t-il enfin les yeux aux hommes assez aveuglés pour rêver encore la réunion de deux peuples divisés de la religion, de caractère et de mœurs, et qu'un fleuve de sang séparé l'un de l'autre!

Parmi les blessés de septembre à qui l'on a fait avant-hier la distribution de la croix de fer, se trouvait une femme.

— La croix de fer a été envoyée avant-hier à tous les membres du gouvernement provisoire.

— M. Schmerling, vient d'être nommé membre de l'institut historique de Paris.

— Le *Journal de La Haye* publie sur l'invitation de M. de Haber, un décret de don Carlos, qui déclare reconnaître tous les emprunts légitimement contractés par le gouvernement de Ferdinand VII. Cette publication a pour but de remplir avec l'argent des dupes, les caisses vides du prétendant.

— Nous apprenons que M. Van Snick, ancien membre du congrès, conseiller à la cour d'appel, vient de succomber à une violente atteinte du choléra qui l'a enlevé au bout de quelques heures. Une santé robuste, une vie sobre et réglée semblaient devoir le mettre à l'abri de ce fléau.

— On sait enfin que le prétendant don Carlos, a traversé la France sans interruption, muni d'un passeport en règle, signé par M. Talleyrand, et sous le nom de Auguste Saez.

— On prétend que la princesse de Beira et les enfans de don Carlos doivent se rendre à La Haye pour y fixer leur séjour.

— On lit dans le *Journal d'Anvers* :

« On porte approximativement à 200 millions de francs les pertes éprouvées à Paris depuis le mois de juillet par les spéculateurs sur les fonds espagnols. A Londres, la perte s'élèverait à 120 millions; à Berlin, 50 millions; à Amsterdam, 25 millions; à Vienne, 10 millions. La perte totale en Europe s'élève à plus de 500 millions de francs et on calcule que si la hausse sur les valeurs espagnoles était trop subite, elle entraînerait une perte presque aussi considérable. »

— Une commission composée de MM. Van Mons, professeur de chimie à l'université de Louvain, Delvaux, professeur de médecine à celle de Liège, Vanden Corput, de Hemptinne, pharmaciens à Bruxelles, s'occupe eu ce moment de la rédaction d'un projet de *Pharmacopée belge*, qui remplacerait la *Pharmacopée batave*, qui sert actuellement de règle dans les prescriptions de nos médecins.

— La société des amateurs des pigeons voyageurs de Bruxelles, établie au *Petit Cygne*, rue de l'Étuve, a fait transporter trente-deux de ses coursiers ailés à Charleville (France). Les difficultés attachées au lieu du départ et les délais que ce transport nécessite ne permettront de les y lancer que dimanche 28 septembre à 10 heures du matin. Les prix réservés aux vainqueurs sont les suivans : 1^{er} Une pendule en albâtre, 2^e Une salière, un poivrier et un moutardier en argent; 3^e Une louche en argent. Ces prix ont été achetés des fonds alloués par la régence de Bruxelles pour ce concours.

— Le ministre de la guerre, en France, vient de décider que tout sous-officier condamné judiciairement perdrait son grade. (V. Paris.)

— On lit dans le *Phare d'Anvers* : « M. Charles Rogier qui va reprendre les fonctions de gouverneur de la province, est arrivé le 24 à Anvers et est descendu à l'hôtel St-Antoine, d'où il est reparti le 25 au matin. On nous assure que c'est le premier du mois prochain, qu'il s'installera définitivement. Les amis du roi et de la patrie ont appris avec plaisir le retour de M. Rogier, dont le patriotisme n'a jamais été douteux; nous savons qu'on lui prépare une sérénade. »

— On a découvert récemment le modèle du monument de Pesaro, fait en cire par Canova lors de la mort de cet homme illustre, après le traité de Campo-Formio. Ce monument simple, composé d'une urne sur un soubassement élevé de trois marches, est orné de sculptures exquises.

— Le 18 septembre est mort à Berlin le ministre d'état chevalier de l'ordre de l'Aigle-Noir, baron de Schuckmann, qui a longtemps fait partie du ministère. Il était âgé de 79 ans. (G. d'état de Prusse.)

— Les journées de septembre ont été fêtées à Hasselt avec l'éclat et la dignité qu'elles comportent. Le 24 au soir, les édifices publics et les

maisons particulières ont été illuminés. Des mâts de cocagne, plantés par les soins de la régence, ont réjoui pendant deux jours le peuple, aux yeux duquel les prix qu'on y avait attachés ont été conquis, non sans peine, par les plus adroits monteurs. Il y a eu plusieurs bals; tous étaient brillans, et les charmantes Hasseltoises ne se sont pas fait faute de venir les embellir de leur présence: leurs toilettes étaient élégantes, fraîches et gracieuses comme elles.

La Société Royale de rhétorique a donné, à la même occasion, une représentation des *Polonais*, ou *Février 1831*; précédée du *Conseil de révision*. Ces deux vaudevilles ont été exécutés à l'entière satisfaction du public.

— Les fêtes de septembre ont été fort brillantes à Arlon.

— On écrit de La Haye, 26 septembre :

« On assure que S. M. a nommé directeur-général *ad interim* du département de la guerre M. le général major Trip, pour entrer en fonctions au 1^{er} septembre prochain.

« Un arrêté royal du 17 juillet dernier a déterminé que, considérant l'état peu satisfaisant dans lequel se trouve la caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée de terre, chaque officier, qui, à l'avenir, voudra s'unir par mariage à une personne plus jeune que lui, et à qui il voudra laisser après sa mort droit à la pension, sera sujet à une augmentation de la contribution déterminée par l'arrêté royal du 14 janvier 1815 et maintenant connue sous la dénomination de contribution décennale. Pour obtenir le chiffre de cette augmentation, on multipliera par lui-même le nombre d'années que la femme comptera de moins que le mari à partir de la 10^e, ainsi cette augmentation s'élèvera à 1 p. c. si la femme est de onze ans au moins plus jeune que lui; à 4 p. c., quand elle compte 12 ans de moins que lui; à 9 p. c., quand elle est de 12 ans plus jeune, et ainsi de suite. Si les deux époux sont du même âge, ou si la femme est plus âgée, il n'y aura pas d'augmentation. Tout officier, dont la femme viendrait à décéder avant lui, devra, s'il veut contracter un nouveau mariage et assurer aussi à sa seconde femme la jouissance d'une pension, après sa mort, sur la caisse des veuves et orphelins, acquitter la contribution décennale pour la seconde fois, s'il a des enfans de son premier mariage; et alors ces enfans auront, après sa mort, la jouissance des subsides pécuniaires et des gratifications annuelles, déterminées par l'article 13 de l'arrêté royal du 14 janvier 1815, comme intérêt du paiement fait par leur père pendant son premier mariage. »

— On lit ce qui suit dans le *Journal d'Arlon* :

« Le 21 septembre, vers quatre heures de relevée, un incendie dont on ignore les causes et les auteurs, a éclaté à *Ehlinge*, chez le nommé Pierre Ehleringer. Trois habitations, avec les granges et écuries, ont été la proie des flammes. Le dommage est évalué à dix-sept mille francs environ; aucune des maisons n'était assurée.

Un affreux malheur a accompagné ce sinistre. *Jean Kommen*; atteint d'aliénation mentale depuis six ans, se trouvait enchaîné dans une chambre de l'une des maisons incendiées. Le feu n'a pas tardé à l'atteindre; lorsqu'on a pu songer à lui porter des secours, il n'était plus temps. Ce malheureux a dû périr dans d'horribles souffrances; on n'a plus trouvé qu'un cadavre aux trois quarts consumé.

— A la dernière foire de Pesth (Hongrie), il a été vendu 70,000,000 liv. de laine.

— Le général Mellinet a adressé au ministre de l'intérieur, comme président de la commission des récompenses, une lettre dans laquelle il témoigne son étonnement de l'oubli où il a été laissé dans la distribution qui vient d'avoir lieu de la croix de fer aux blessés de septembre.

Le *Belge* publie à ce sujet quelques explications desquelles il résulte, que, sans contester les autres titres que le général Mellinet a à la croix de fer, la commission n'a pas cru pouvoir le comprendre parmi les blessés de septembre.

— Le *Courrier belge* annonce que M. Hennequin a renvoyé la décoration de l'ordre Léopold qu'on

lui avait adressée en lui retirant le gouvernement du Limbourg; il ajoute que cette destitution cause beaucoup de regrets dans cette province; et nous le comprenons. Administrateur expérimenté, sincèrement attaché à l'honneur de son pays, homme simple, modeste, et bon, M. Hennequin était un père pour ses administrés qui ont eu tant à souffrir, il se faisait chérir, et faisait aimer aussi le gouvernement qu'il représentait. On s'étonne de sa destitution et on s'en afflige, s'il est vrai qu'on a pris la mesure sans même avoir consulté celui qui en était l'objet. (Emancipation.)

— Par arrêté royal du 24 septembre 1834, les sieurs Vanderlinden d'Elhoye et Cattaux Wattel, membre de la chambre d'Anvers, sont nommés membres de la commission pour l'érection de l'entrepôt de commerce à Anvers, en remplacement de MM. Delisle et Joostens, sortis cette année.

— On lit dans un journal

« Samedi 20 et mercredi 24, nous avons vu au Marché-aux-Herbes, à Termonde, le même jardinier porter chaque fois environ 2 litres de fraises aussi belles que celles qui mûrissent au printemps.

— *L'Observer* annonce la mort d'un homme puissamment riche, et dont le père n'était pourtant qu'un petit marchand de beurre. Cet homme, qui a vendu, comme son père, du beurre, du lard, d'autres comestibles, et qui a fini par écraser toute concurrence sur ces articles, s'appelait sir Charles Flower; il est mort d'une indigestion dans sa maison de Russel Square. Il paraît que peu de personnes traitaient aussi bien que lui leurs convives; il avait fini par réunir autour de sa table les personnages les plus éminens; voici comment il s'y prenait: il invitait l'évêque de Londres à se trouver avec l'archevêque de Cantorbéry; le premier juge du banc du roi à se trouver avec le lord chancelier d'Angleterre: ainsi il faisait ses invitations en se servant d'un nom influent pour en attirer un plus influent encore, et de la sorte il avait l'honneur de voir figurer à sa table les hommes marquans de l'époque. Sir Charles a laissé en mourant une fortune de 550,000 liv. st. (13,750,000 francs); il a légué environ 400,000 liv. sterl. à son fils aîné; il a laissé à Mme. Perceval, sa fille mariée, 31,000 liv. sterl.; à Mme. Godevin, sa seconde fille mariée, 20,000 liv. sterl.; à Mme. Magnay, sa troisième fille, 20,000 livres sterl.; à deux de ses filles, non mariées, 30,000 livres sterl. chacune; et à sa troisième fille non mariée, 400 l. st. par an

— Un correspondant anglais de l'*Athenaeum* donne d'intéressans détails sur les travaux d'arts qui s'exécutent à Rome. En voici un extrait :

« On fait de grands efforts en ce moment pour restaurer l'ancienne grandeur de la ville de Rome. Les intérêts des beaux arts aussi bien que ceux de l'antiquité sont compris dans cette entreprise. On dit que la grande basilique de Saint-Paul sera restaurée, pendant que les excavations de Monte-Cattillo à Tivoli seront continuées sous la direction du chevalier Golchi. On projete en même temps de retrancher une partie du mont Pincio, afin d'embellir les approches de Rome. Quatre statues colossales sont destinées à l'intérieur de la basilique de Saint-Paul et une de même grandeur a été commandée par le pape au chevalier Fabris dans l'intention de la faire placer dans l'église de Saint-Francisco di Paolo. Le même artiste est aussi chargé de restaurer la tombe du Tasse et le mausolée élevé en l'honneur du pape Léon XII. Terenani qui vient tout récemment d'achever le monument du marquis de Northampton est engagé à travailler à la statue d'Alphonse Liguori, qui est destiné à l'intérieur de la basilique du Vatican.

Le professeur Rinaldini vient de terminer une *Physché* et une *Pucelle d'Orléans*, qui lui ont acquis une grande renommée. Le chevalier Sola directeur de l'académie espagnole établie à Rome, travaille actuellement à couler un buste en bronze de l'immortel Cervantes. Silvagni rétablit aussi la fameuse fresque dans l'église de St Grégoire. M. de Kessel a donné la dernière touche à un groupe colossal représentant une épisode du déluge; signor Cornelius, directeur de l'académie vient récemment de compléter une série de cartons du jugement dernier de Michel Ange.

L'ouvrage de M. Bartels, intitulé: *Des Flandres et de la révolution belge*, qui doit paraître incessamment, chez Feuillet-Dumus à Bruxelles, se divise comme suit:

- Introduction.
 Chap. I. Etablissement et constitution du royaume des Pays-Bas. — Griets religieux et civils. — Nature et progrès de l'opposition. (Années 1815 — 1825.)
 Chap. II. Rapprochement des partis. — Bases de l'Union catholique libérale. — Brochures de De Potter. — Journaux: *Courrier des Pays-Bas*, *Catholique*, *Belge*, *Courrier de la Meuse*, *Politique*.
 Chap. III. Du premier Pétitionnement.
 Chap. IV. Récapitulation des griets. — Revue de la Session.
 Chap. V. Associations constitutionnelles. — Voyage du roi. — Elections provinciales.
 Chap. VI. Affaires ecclésiastiques.
 Chap. VII. Session des Etats provinciaux. — Elections pour les Etats-généraux.
 Chap. VIII. Progrès de la presse. — Libri-Bagnano.
 Chap. IX. De l'opposition extra-parlementaire.
 Chap. X. Du Répétitionnement.
 Chap. XI. Session des Etats-généraux à La Haye (1829-1830.) — Message du 11 décembre. — Projet de loi contre la presse.
 Chap. XII. Destitutions. — Lettre de Démophile au roi. — Souscriptions.
 Chap. XIII. Procès et condamnation de De Potter, Tielemans, Bartels et de Neve. — Attitude de la Chambre. — Loi contre la presse. — Dépôt au greffe des Pétitions. — Guillaume, van Maanen et Libri, en liesse. — Procès et acquittement de Claes.
 Chap. XIV. Notre voyage. — Expulsion d'Aix-la-Chapelle. — Relégation à Vael. — Départ pour l'Allemagne. — Incertitudes de l'opposition. — Etats-généraux et provinciaux. — Poursuites contre la presse. — Révolution de juillet.
 Chap. XV. Intervalle de la révolution française à l'émeute de l'anniversaire du roi à Bruxelles.
 Chap. XVI. Intervalle de l'émeute d'août à l'insurrection de septembre.
 Chap. XVII. Gouvernement provisoire. — Suite des événements.
 Chap. XVIII. Eléments et travaux du congrès constituant.
 Chap. XIX. Déchéance de la dynastie. — Procès-verbal des séances du congrès du 23 et du 24 novembre 1830.
 Chap. XX. De la Forme du gouvernement.
 Chap. XXI. Candidatures royales.
 Chap. XXII. Complots orangistes. — Association nationale.
 Chap. XXIII. Election du prince de Saxe-Cobourg. — 18 Articles. — Résistances.
 Chap. XXIV. Histoire de notre apprentissage diplomatique.
 Chap. XXV. Conséquences d'un fait accompli. — Régime intérieur. — Nouvelle face des questions catholiques et libérales. — Encyclique. — Culte du sieur Helsen. — Charivaris. — Pillages. — Arrêtés d'expulsion. — Anniversaires de Septembre. — Croix de Fer.
 Chap. XXVI. Extraits de différentes publications.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 27 septembre.

Naissances: 4 garçons, 2 filles.

Décès: 4 garçons, 3 filles, 3 femmes, savoir: Anne Marie Gibon, âgée de 82 ans, journalière, faubourg St. Gilles, veuve d'André Dethier. — Gertrude Sale, âgée de 71 ans, ouvrière en dentelles, rue Verbois. — Marie Adrienne Debeche, âgée de 69 ans, blanchisseuse, rue de la Botte, veuve en 2^e noces de Pasch. Debois.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui lundi, 29 septembre 1834, abonnement suspendu, la première représentation de FERNAND CORTÈS ou la conquête du Mexique, grand opéra en 3 actes, paroles de MM. Dejoux et Esmeard, musique de Spontini. Le spectacle commencera par PHILIPPE, vaudeville en un acte de M. Scribe.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

RENTES A VENDRE.

Le jeudi 2 octobre 1834, à 10 heures du matin, on exposera en VENTE aux enchères, en l'étude de M^e PARMENTIER notaire, place de la Comédie, à Liège:
 1^o Une RENTE de 32 MESURES d'ÉPEAUTRE, au capital de 1,642 frs. 32 centimes, due par le sieur Lagenaken, demeurant à Looz.
 2^o Une RENTE en SEIGLE de 42 MESURES de Looz, au capital de 3,246 frs., due par la dame Marie Melotte, veuve de Robert Proesmans, demeurant à Looz.
 S'ADRESSER AUDIT NOTAIRE. 585

CHAMBRES garnies à LOUER, place Ste-Barbe, n^o 32 avec la jouissance d'une terrasse donnant sur la Meuse.

VENTE DE MEUBLES.

Mercredi 7^e octobre 1834, deux heures de relevée et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé par M^e RENOZ, notaire, à Liège, à la VENTE aux enchères d'un BEAU MOBILIER, consistant en hautes garde-robes, commodes, linges, argenterie, de beaux lauriers et autres objets. Cette vente aura lieu rue Haute-Sauvenière, n^o 852. 591

VENTE POUR CESSATION DE COMMERCE.

Le lundi 13 octobre prochain, et tous les jours suivants, à 2 heures précises, M. OSTEUX, fera VENDRE aux enchères en sa demeure, rue Hors-Château, par le ministère de M^e DUSART, notaire, son magasin de DRAPS, consistant en environ 80 pièces, dont une partie est découpée à mesure de pantalons, habits, capottes et manteaux pour hommes et pour femmes; des étoffes pour gilets, etc. 613

VENTES POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Jeudi 9 octobre 1834, à 2 heures de relevée, le notaire DELEUXY VENDRA aux enchères, en son étude, rue Saint-Severin, n^o 568, à Liège, une BONNE MAISON de commerce portant le n^o 267, sise à Liège, rue devant la Magdelaine.

Les maisons de cette rue augmenteront considérablement de valeur par l'élargissement de la rue de la Haille qui va s'effectuer.

Le même jour à 3 heures, ledit notaire VENDRA aux enchères, en son étude, trois MAISONS avec jardin et un terrain de 20 perches environ, situés près de l'ancienne bouillère Hardy, à Ans.

S'adresser audit notaire pour voir les conditions de ces VENTES. 519

VENTE PUBLIQUE DE RENTES.

Jeudi, 2 octobre 1834, 9 heures précises du matin, il sera procédé en la demeure du sieur WAUCOMONT, hôtel de la Paix, rue du Coin, à Herve, à la requête des comtes BATOWSKI, par le ministère de M^e Henri OPHOVEN, notaire en la dite ville, à la VENTE aux enchères des RENTES ci-après:

Ordre des lots	INDICATION DES RENTES.		INDICATION DES CAPITAUX		Noms, prénoms et domiciles des débiteurs.
	Ecs.	Cent.	Frs.	Cent.	
1 ^{er}	364	63	7293	93	Edouard Soppen, de Bridgen.
2 ^e	185	98	4376	06	V ^e Gilles Sechehaye, de Clermont.
3 ^e	136	13	3403	60	Chrétien Hallet, d'Aubel.
4 ^e	409	40	2431	15	Jacques Tisson, d'Aubel.
5 ^e	103	32	2431	15	Pierre Gurnet, de Thimister.
6 ^e	120	34	2674	26	Clément Ernst, d'Aubel.
7 ^e	87	52	2188	03	Henri Gerardy, de Herve.
8 ^e	72	94	1823	36	Dlles. Halleux, de Thimister.
9 ^e	71	11	1580	25	Gérard Chainoux, de Belve.
10 ^e	38	28	850	91	Le même.
11 ^e	65	64	1458	69	Jacques Blochouse, de Herve.
12 ^e	61	20	1530	»	Guillaume Rahier, de Herve.
13 ^e	60	78	1215	57	Enfants Fr. Goudet, de Moresnet.
14 ^e	9	72	243	12	Les mêmes.
15 ^e	49	45	486	23	Les mêmes.
16 ^e	28	20	700	17	Jean Lecole, de Lontzen.
17 ^e	24	31	486	23	Grégoire Fassotte, de Limbourg.
18 ^e	38	38	852	75	François Moreau, de Herve.
19 ^e	36	85	819	»	Ant. Dehesselle, de Thimister.
20 ^e	32	82	729	35	Polis Rickals, de Clermont.
21 ^e	58	35	1458	69	Michel Grabay, de Herve.
22 ^e	130	53	2702	22	Arnold Lacrosse, de Herve.
23 ^e	14	59	379	26	Le même.
24 ^e	71	71	1972	26	Jos. Gauthy, de Battice.
25 ^e	43	76	1203	41	Veuve de Wérixhas, idem.
26 ^e	29	18	680	72	Gilles Simon, idem.
27 ^e	24	31	668	55	Nicolas Parisis, de Charneux.
28 ^e	17	02	468	»	Pierre Lacrosse, de Herve.
29 ^e	26	74	735	42	Louis Ghays, de Liège.
30 ^e	29	17	802	27	Veuve Jean Baltus, Charneux.
31 ^e	24	31	668	55	Nicolas Ernolet, idem.
32 ^e	11	38	237	02	Le même.
33 ^e	9	73	267	43	Le même.
34 ^e	23	69	773	71	Gilles Poumay, idem.
35 ^e	25	37	649	11	Joseph Liégeois, de Battice.
36 ^e	26	98	701	38	Arnold Gillet, de Herve.
37 ^e	29	77	662	25	Henri Courier, de Dison.
38 ^e	14	98	412	48	Epouse Jelic, de Charneux.
39 ^e	14	59	401	14	Joseph Crutzen, de Clermont.
40 ^e	9	73	267	43	Mathieu Franck, de Battice.
41 ^e	9	73	267	43	Hubert Jamin, de Thimister.
42 ^e	9	73	267	43	Etienne Ruwet, de Bolland.
43 ^e	8	51	234	»	Pierre Rabier, de Cornesse.
44 ^e	9	73	267	43	Rob. Waucumont, de Battice.
45 ^e	9	73	297	43	V ^e Fr. Thonnard, de Charneux.
46 ^e	9	73	267	43	Jean Simens, idem.
47 ^e	9	11	189	63	Frédéric Pesser, de Battice.
48 ^e	4	86	133	70	Le même.
49 ^e	4	86	133	70	Jos. Mineur, de Charneux.
50 ^e	4	86	133	70	Cornel Moysse, de Herve.
51 ^e	4	86	133	70	Guillaume Delhez, de Battice.
52 ^e	8	35	473	82	Mathieu Lacroix, de Rechain.
53 ^e	7	59	158	03	Guillaume Levaux, de Dison.
54 ^e	60	78	1215	57	Jean Caen, de Hombourg.
55 ^e	9	72	243	11	Le même.
56 ^e	20	43	408	43	Le même.

S'adresser pour les conditions de la vente, les titres de propriété, en l'étude du dit M^e OPHOVEN, notaire, au Haut Tiège, à Herve. 537

MONT DE PIÉTÉ.

Mardi, 7 octobre et jours suivants, à deux heures précises, on VENDRA publiquement, dans une des salles de l'établissement (quai de la Batte, n^o 112), les gages surannés reçus en juillet 1833.

Le mont-de-piété prête pour les bijoux, la vaisselle et les objets d'or et d'argent à raison de 1/5 de leur valeur au poids et pour tous les autres effets, à raison de 2/3 de leur évaluation.

En s'adressant directement à l'établissement, on ne paie que 8 p. 0/0 d'intérêts sur une somme de 400 francs, et seulement 7 p. 0/0 lorsque le prêt excède 800 francs. L'emprunteur n'a aucun autre frais à supporter. On peut traiter avec le directeur exclusivement, à son domicile à l'établissement.

Ceux qui se servent de l'intermédiaire des commissionnaires du Mont, sont prévenus que le salaire de ces agents est fixé d'après le tarif suivant:

Pour un gage d'un franc, 2 cent. de port, 1 cent. de report.
2 " 3 " 2 " "
3 " 4 " 2 " "
4 " 6 " 2 " "
5 " 6 " 4 " "
6 " 8 " 4 " "
7 " 8 " 6 " "
8 " 10 " 6 " "

Idem 10 francs à 200 francs, 1 pour cent de port, 1/2 p. 0/0 de report.

Sur l'excédant de 200 francs 1/2 p. 0/0 de port, 1/4 p. 0/0 de report.

Lorsqu'un gage a séjourné trois mois dans les magasins, l'emprunteur a la faculté de le faire vendre.

Les frais de vente sont fixés à 5 p. 0/0.

Liège, le 29 septembre 1834.

Le directeur, Félix JHOTTE.

A VENDRE UNE PRESSE EN BOIS à saliner. S'adresser à St-Séverin n^o 685.

COMMERCE.

Fonds anglais du 26 sept. — Consol. 90 3/4 0/0. — belges 100 0/0, holland. 51 3/4, Portug. 81 1/2, Esp. cortés 54 0/0.

Bourse de Vienne du 18 sept. — Métalliques, 90 1/8 0/0. Actions de la banque 1248 1/2.

Bourse de Paris, du 27 sept. — Rentes, 5 p. 0/0, 104 9/8 fin cour., 000 00. — Rentes, 3 p. c. 76 5/8, fin cour., 00 00. — Actions de la banque, 0000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 0000 00. — Rentes de Naples, 94 00, fin cour., 00 00. — Emprunt Guehard, 27 0/0; fin cour., 00 0/0. — Rente perpétuelle, 5 p. 0/0, 37 7/8; fin cour., 00 0/0; 3 p. 0/0, 26 0/0; fin cour., 00 0/0; différée 00 0/0. — Cortés, 54 0/0. — Portugais, 81 0/0. — d'Hatti 000 00. — Grec, 000 — Empr. belge, 00 0/0; fin cour., 00 0/0 — Empr. romain, 95 1/8; fin cour., 000 0/0. — Empr. de la ville de Bruxelles 000.

Bourse d'Amsterdam, du 26 sept. — Dette active, 52 0/0. Dito, 98 13/16 — Bill. de change, 22 9/16. 0 — Oblig. du Spéc. dicat, 90 3/8 00/00. — Dito, 73 1/4 00/00. — Rente des dom. Act. de la Société de commerce, 000 0/0. — Rente française, 00 0/0. — Dito de 1833, 00/00. — Obl. russe 1802, et C^e, 102 3/4 0/0. Dito de 1828, 103 3/4 0000 — Inscr. russes, 68 1/8 00/00. — Empr. russe 1831, 98 0/0 0/00. — Rente perp. d'Esp., 00 0/0. — Dito 00000. — Dette diff. d'Esp., 40 3/4 00/00. — Obl. mét. Autriche, 98 7/16 0/00 — Lots chez Gollais, 0/00. — Oblig. Naples falc., 00 0/0. — Oblig. Danaises, 00 0/0. — Oblig. Brésil, 77 5/8. — Cortés, 40 7/8 00. — Dito Grec, 0. — Lot de Pologne, 118 0/0.

Bourse d'Anvers, du 27 septembre.

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à 3 mois.
Amsterdam	112 9/16 perte.		
Londres.	12 07 1/2	13	
Paris.	47 3/8	47 1/16	47
Francofort.	36 1/4	36 1/8	35 1/8
Hambourg.	35 7/16	35 1/4	

Escompte 3 0/0.

Effets publics, Belgique — Dette active, 102 3/4 A. Id. Id. 41 1/4 0. — Oblig. de l'entr., 95 P. — Empr. de 48 mill. 1/2 A. 00. — Id. de 12 mill., 01. Id. de 24 mill., 000 0/00. — Hollande. Dette active, 2 1/2, 00 0/0 0. Id. différée, 00 0/0. — Oblig. synd., 0100. — Rent. remb., 2 1/2, 87 et 94 3/4 P. — Espagne, Guebb., 30 1/4 P. 0/0 Id. perp. Paris, 5 p. c. 0/0 Id. perp. Amst., 37 3/7 5/8 37 A. 00 0/0. — Idem dette rée, 40 3/4 A.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.

600 balles café Saint Domingue, à 30 1/2 cents sommation.
 200 caisses sucre Havane blond, de florins 16 7/8 entr. nat.

Arrivages au port d'Anvers, du 26 septembre.

Le bateau à vapeur anglais Superb, c. Stranack, ven. Londres, ch. de café, indigo et 11 passagers.
 Le brick norvégien Aurora, c. Aelberg, v. de Christiania, ch. de bois

Bourse de Bruxelles, du 27 sept. — Belgique. Dette active 51 A. Emp 24 mill., 98 1/2 P. 0/00. — Hollande. Dette active 51 0/0 A. — Espagne Gueb., 30 1/2 P. 0 Perpetuelle Anvers 4 p. 0/0. Id. Amst., 5 p. 0/0, 37 1/2 00 0/0. Id. Paris 3 p. 0/0, 25 1/2 P. Cortés à Lond., 41 0/0 A. Dette diff. 14 P.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n^o 622, à Liège.